L'AIDE À DOMICILE

Les missions exercées par l'aide à domicile ont pour objectif de faciliter la vie quotidienne à domicile des personnes aidées, handicapées, âgées (accompagnement dans les tâches essentielles de la vie courante, présence et soutien moral).

L'organisation d'un service d'aide à domicile s'articule autour de trois acteurs : le bénéficiaire, la collectivité et l'agent aide à domicile. La collectivité doit veiller aux bonnes conditions de travail de l'aide à domicile tout en garantissant aux bénéficiaires la qualité de service demandé.

1- PRINCIPAUX RISQUES PROFESSIONNELS

RISQUE LIÉ À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, dû à la manutention manuelle, les positions de travail contraignantes ou les efforts prolongés (aide à la toilette, aide aux repas, entretien du domicile, courses, etc.).

RISQUE ROUTIER, lors de nombreux déplacements du domicile d'un bénéficiaire à un autre.

RISQUE CHIMIQUE, lors de l'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'entretien du logement.

RISQUE DE CHUTE DE PLAIN PIED, lorsque les sols sont encombrés (fils électriques, tapis, objets, mobiliers) ou glissants.

RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR, en utilisant des moyens de fortune (chaise, table, carton) pour accéder en hauteur.

RISQUE ÉLECTRIQUE, en utilisant des équipements ou appareils électroménagers défectueux (fils dénudés) ou lorsque l'installation électriques est défectueuse (prise arrachée).

RISQUE BIOLOGIQUE, au contact de personnes malades, de linge souillé ou encore d'animaux.

RISQUE DE BRÛLURE ET DE COUPURE, lors de la préparation des repas, l'activité de repassage ou encore l'aide à la toilette.

RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

RISQUE LIÉ A LA PRÉSENCE D'ANIMAUX

RISQUES PSYCHOSOCIAUX, liés à la charge émotionnelle, l'agressivité verbale voire physique du bénéficiaire, de son entourage, les problèmes relationnels pouvant exister au sein du service d'aide à domicile, les injonctions contradictoires entre le responsable du service, le bénéficiaire et la famille du bénéficiaire, les plannings ne prenant pas en compte les distances d'un domicile à un autre, la présence d'animaux pouvant agresser physiquement l'agent.

2- MESURES DE PRÉVENTION

Limiter le risque lié à l'activité physique :

- Inviter le bénéficiaire à s'équiper de moyens de manutention (lève-malades),
- Limiter les manutentions,
- Alterner les tâches les plus contraignantes avec celles moins contraignantes.

Prévenir le risque routier :

- Disposer d'un véhicule adapté et en bon état pour le transport du matériel nécessaire à la mission,
- Organiser les plannings en prenant en compte la durée réelle des rendez-vous et le temps nécessaire au déplacement (prendre en compte les conditions de circulation en fonction de la localisation géographique),
- Augmenter le temps de trajet théorique pour avoir une marge entre les rendez-vous.

Utiliser les produits chimiques en toute sécurité :

- Limiter l'utilisation des produits chimiques dangereux,
- Porter des équipements de protection individuelle adaptés à la tâche et au produit (gant, masque, lunette),
- Connaitre les pictogrammes de dangers inscrits sur les produits.

Limiter le risque de chute de plain-pied

- Porter des chaussures avec des semelles antidérapantes,
- Rester vigilant à l'environnement de travail (domicile du bénéficiaire),
- Ranger les espaces de circulation si besoin,
- Travailler avec un éclairage suffisant.

Intervenir en hauteur en toute sécurité

- Éviter le travail en hauteur (utiliser des manches télescopiques pour le nettoyage des vitres),
- Utiliser du matériel approprié et en bon état pour les interventions en hauteur (escabeau adapté, en bon état et vérifié),
- Proscrire l'utilisation de tout moyen de fortune.

Limiter le risque électrique

- Travailler les pieds au sec,
- S'essuyer les mains avant de brancher ou de débrancher un appareil,
- Ne pas utiliser de matériels ou de prises détériorés,
- Débrancher les appareils depuis la prise et non en tirant sur le fil.

Respecter les précautions générales d'hygiène

- Utiliser des gants jetables,
- Se laver les mains régulièrement et/ou les désinfecter au moyen d'un gel hydro-alcoolique,
- Porter une tenue de travail pour éviter la transmission des bactéries sur les vêtements personnels,
- Mettre en place des protocoles en cas d'intervention chez des usagers présentant des cas de gale ou d'infestation de punaises de lit…

Prévenir le risque de brûlure et de coupure

- Utiliser des gants anti-chaleur,
- Porter une blouse de protection (vêtement de travail),
- Rester attentif lors de la manipulation de couteaux.

Anticiper les risques d'incendie ou d'explosion

- Solliciter la famille ou le bénéficiaire pour remplacer les équipements de cuisine fonctionnant au gaz par des équipements électriques plus sécurisants,
- Établir une consigne précisant la démarche à suivre si l'agent décèle une odeur de gaz à son arrivée au domicile du bénéficiaire,
- Proscrire l'utilisation de matériels vétustes pouvant entraîner un incendie (odeur de brûlé, étincelles…)

Éviter les contacts avec les animaux

- Demander au bénéficiaire d'isoler dans une pièce ses animaux de compagnie se montrant agressifs (chiens, chats…) lors de l'intervention de l'aide à domicile.

Prévenir des risques psychosociaux

- Préparer les missions en identifiant les risques au domicile du bénéficiaire. Une grille de repérage des risques est à disposition sur le site de l'INRS,
- Proposer des solutions d'adaptation du logement et d'aides techniques en accord avec le bénéficiaire,
- Remonter les informations relatives aux incidents éventuels, à l'évolution des taches et de l'environnement (contexte relationnel avec le bénéficiaire ou la famille, nouvelle pathologie, perte d'autonomie, etc),
- Mettre en place des lieux, réunions d'échanges entre les agents et le responsable, pour permettre de remonter les difficultés rencontrées et d'échanges sur les pratiques.

Former les agents

- Aux premiers secours : il existe un certificat prévention secours intervenant à domicile (CPS-ID),
- À l'utilisation des aides techniques,
- Aux différentes situations et pathologies rencontrées (autisme, handicap, fin de vie, Alzheimer…),
- À la prévention des risques liés à l'activité physique, (PRAP 2S : secteur sanitaire et social),
- À la conduite des véhicules et au risque routier,
- À l'utilisation des produits chimiques,
- À la gestion du stress lié à la charge mentale,
- À la gestion des relations entre les bénéficiaires, leurs familles et les agents (affirmation de soi, gestion de situation difficile, …).

3- ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Gants

Vêtement de travail

Lunettes de protection

Chaussures antidérapantes

POUR ALLER PLUS LOIN

Des dépliants INRS pour sensibiliser le personnel d'aide à domicile à la prévention des risques professionnels suggèrent des pistes de réflexion et des actions de prévention :

ED 4191

ED 4192

ED 4193

ED 4194

ED 4195

ED 4196